

### **CONSIGNES POUR LES CONCEPTEURS DE SUJETS ET LES EXAMINATEURS**

#### **Epreuve E2 : Langue Vivante Etrangère – U2. Forme ponctuelle : ORAL (coef. 1)**

##### Rappel des référentiels de réglementation :

« Oral, durée 20 minutes (précédée de 20 minutes de préparation) :

L'entretien prend appui sur des documents professionnels et permet d'apprécier l'aptitude du candidat :

- à dialoguer dans une perspective professionnelle,
- à exploiter des sources d'information professionnelle dans la langue considérée,
- à analyser une situation compte tenu du contexte linguistique et socioculturel du pays considéré. »

#### **A - Forme de l'épreuve :**

Entretien en deux parties qui prend appui sur des textes ou documents d'origines diverses, supports qui évitent toute spécialisation ou difficulté technique excessives, mais sont en lien avec les problématiques des domaines professionnel et socio-économique.

➤ **première partie** : présentation du/des documents par le candidat

Le candidat reformulera le contenu factuel pour prouver ce qu'il a compris : **c'est ici la compréhension qui est évaluée**, non sa formulation.

➤ **seconde partie** : entretien à propos du/des documents

L'examineur aidera le candidat par quelques questions et/ou pistes de relance, comme suggérées par la commission de choix de sujets, en lui demandant de préciser sa pensée, de donner des exemples, de développer tel ou tel aspect, de faire référence à son expérience personnelle ; il pourra l'encourager à donner son avis, **sans jamais chercher à le mettre en difficulté**.

**L'interaction** sera évaluée au niveau B2 du CECR ; on s'appuiera notamment sur les descripteurs suivants : « peut comprendre et échanger une information complexe et des avis sur une gamme étendue de sujets relatifs à son rôle professionnel. Peut exprimer, justifier et défendre son opinion, évaluer d'autres propositions ainsi que répondre à des hypothèses et en faire. Peut prendre des initiatives dans un entretien, élargir et développer ses idées, sans grande aide ni stimulation de la part de l'interlocuteur. »

**L'entretien et l'évaluation seront conduits dans un esprit positif** : l'examineur s'abstiendra de toute intervention ou remarque pouvant déstabiliser les candidats – que ce soit en français ou pour apporter une aide éventuelle. Sont donc exclus toute remarque ou commentaire portant que la qualité de la

formation reçue, la recevabilité de l'inscription ou de la présentation des candidats aux épreuves du BTS Notariat.

## **B - Les documents proposés doivent :**

- Etre déclinés en plusieurs supports,
- Se situer dans le domaine professionnel,
- Etre d'une longueur appropriée pour que le candidat puisse en faire le tour dans ses 20 minutes de préparation,
- Etre suffisamment riches pour être « déclencheurs » de pensée et permettre l'échange avec l'examineur,
- Contenir suffisamment de **dimension culturelle** et d'**implicite** pour permettre au candidat d'accéder au niveau B2 attendu.

## **C - Format des sujets :**

**Il est demandé une liste numérotée de sujets.**

### **Les textes**

- Une page maximum par sujet (coupes à éviter) 250 à 300 mots
- Corps du texte : Arial 12 ; titre : Arial 14 gras
- Interligne : 1,5
- Donner un titre au sujet
- Numéroté les sujets
- Numéroté et donner un titre aux fichiers informatiques (les mêmes que sur le texte), si plusieurs documents font référence au même sujet (PDF + FLV) leur donner le même numéro et le même nom
- Indiquer sur l'en-tête du sujet : la spécialité, la langue, l'année (ne pas inscrire l'académie l'origine)
- Noter les références et les sources du document (auteur, année, source...)
- Fournir l'original
- Justifier le texte
- Pas d'images dans les sujets en tertiaire, possible en industriel 3 notes de bas de page maximum (langue au choix)

### **Les documents vidéo**

- Prévoir un résumé de quelques lignes des documents vidéo à l'attention des interrogateurs. Regrouper tous ces résumés sur un même document. Pas de scripts.
- Tous les documents vidéo doivent être transmis dans un format qui peut être lu par VLC player (MP3, WAV, MP4, WMV, AV1, FLV)
- Pas de fichiers vidéo trop volumineux. 3 minutes maximum.

---

## **Epreuve EF1 orale facultative de langue étrangère 2**

L'objectif et la forme sont identiques à ceux de l'épreuve E2.  
Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.